

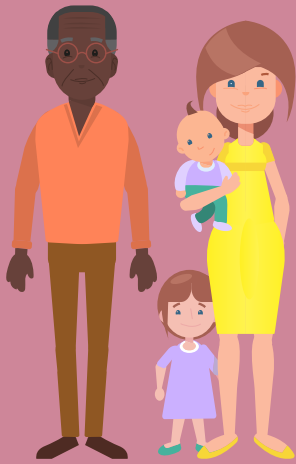
# Vers un système plus simple et plus juste pour tous

Un même système pour tous

~~42 régimes~~

## 1 système universel

### Un système public par répartition



les actifs d'aujourd'hui financeront les pensions des retraités d'aujourd'hui.



Un système plus équitable

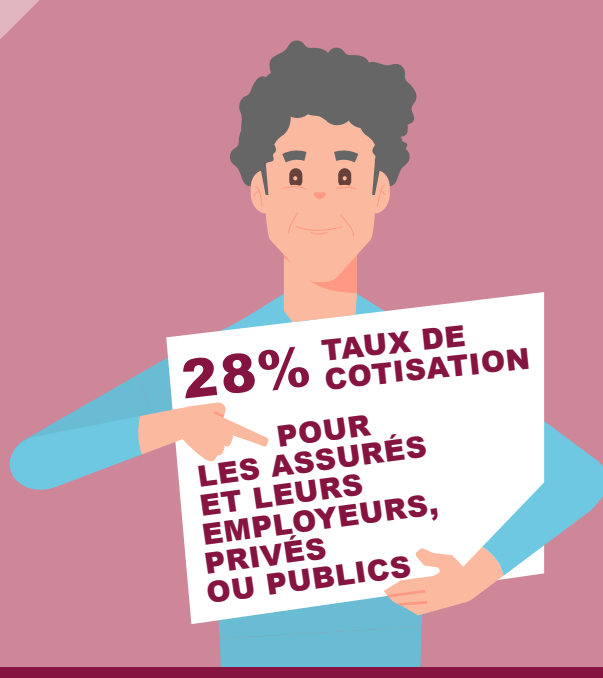
## Un € cotisé

les mêmes droits pour chaque Français



Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique.

Chaque jour travaillé sera pris en compte.



► **Fonctionnaires civils, militaires, salariés des régimes spéciaux :** les primes seront prises en compte dans le calcul de la retraite.

► **Les travailleurs indépendants** bénéficieront d'un régime de cotisations adapté. À cotisation égale, ils auront le même nombre de points.

Un système plus solidaire

Des points seront accordés pour chaque enfant, dès le premier enfant.



Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint.



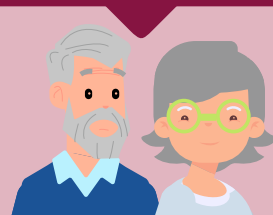
Des points seront accordés pour prendre en compte les interruptions d'activité (chômage, maladie, invalidité, maternité...)



Un dispositif de minimum de pension sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.

Une transformation progressive

L'âge minimum de DÉPART À LA RETRAITE sera maintenu à



## 62 ans

Le système universel permettra la prise en compte des spécificités de certaines situations

Carrières longues, métiers pénibles ou dangereux, handicap...



Les retraités d'aujourd'hui ne seront pas concernés par la réforme

Les Français qui seront à à moins de 5 ans de l'âge de départ en retraite au moment de l'adoption de la loi ne seront pas concernés.



Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées seront conservés à 100%.



Pour une RETRAITE plus simple, plus juste, pour tous

